Transports maritimes: gens de mer, formation et recrutement

2001/2188(COS) - 17/01/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Piia-Noora KAUPPI (PPE-DE, FIN), le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par la commission au fond (se reporter à ce résumé). Pour l'essentiel, le Parlement incite les instituts d'éducation et de formation maritimes et les partenaires sociaux à renforcer leurs efforts de formation maritime. Il demande aux États membres de veiller à ce que la législation communautaire et les dispositions internationales en matière de sécurité maritime soient intégralement mises en oeuvre. La Commission est également invitée à ne pas relâcher le débat sur l'équipage et l'utilisation de gens de mer de pays tiers. Le Parlement demande également à la Commission d'améliorer l'attrait des professions maritimes en favorisant une plus grande rotation des effectifs en offrant la possibilité aux gens de mer de travailler à terre s'ils le souhaitent et d'augmenter les possibilités de formation. Enfin, le Parlement invite les États membres et les partenaires sociaux à exploiter toutes les possibilités de financement de l'éducation et de la formation maritimes via les instruments communautaires existants.